



REPONSE A LA DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT N°05/13-05-2025
APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°08/2025
Acquisition de 30 wagons trémies à voie métrique avec un ensemble de
pièces de rechange destinés pour le transport des céréales

Question: « Nous avons une clarification à confirmer, selon l'appel d'offre AOIO 08/2025, Page 110, Article 10 :

"Le fabricant doit fournir une étude d'évaluation des contraintes du bogie en exploitation par la méthode des éléments finis (vérification de la résistance du bogie) à effectuer par un bureau d'étude accrédité et spécialisé dans la matière conformément à la fiche UIC 510-3 et également au rapport ERRI B 12/RP 17 qui fournit les valeurs des contraintes admissibles en fatigue."

Pour ce point, on ne sait pas que signifie un bureau d'étude accrédité et spécialisé ? On préfère un rapport élaboré par le soumissionnaire ou les universités reconnues en Chine qui a une équipe et des méthodes spécialisées et aussi fait des études d'évaluations pour tous les wagons circulés en chine. Nous commandons souvent des rapports d'essai aux universités chinoises. Ce rapport est également accepté par d'autre fournisseur d'Afrique. »

Réponse de l'Office des Céréales : l'étude d'évaluation des contraintes du bogie en exploitation conformément aux instructions de la fiche UIC 510-3 et au rapport ERRI B12/RP 17 doit être issue d'un organisme ayant un bureau d'étude habilité et spécialisé en la matière.

NB : Pour être informé de toutes les réponses aux demandes d'éclaircissements, veuillez consulter régulièrement le site web de l'office: www.oc.com.tn /**ACTUALITES/APPELS D'OFFRES ET CONSULTATIONS : AVIS DE REPORT DE LA DATE LIMITE DE LA RECEPTION DES OFFRES**
APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° 08 - 2025
Acquisition de 30 wagons trémies à voie métrique destinés pour le transport des céréales
(Financement de la Banque Africaine de Développement) - Office des Céréales - Tunisie